

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	60 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

NOS FONCTIONNAIRES

Avec la reprise des travaux budgétaires se pose de nouveau le problème si complexe du traitement de nos fonctionnaires. Chaque fois que les différentes catégories des employés de l'Etat sont inscrites sur les registres des dépenses publiques, il s'élève une voix et souvent plusieurs pour réclamer des avantages spéciaux visant soit l'amélioration des retraites soit l'augmentation des appointements.

Dans de nombreux cas, il faudra bien reconnaître la légitimité des revendications soutenues par les défenseurs des plus humbles serviteurs de la République. La majorité de la Chambre renouvelera sans doute, des votes et des motions, trop souvent stériles, en faveur d'un petit personnel dont les salaires dérisoires justifient mal le surmenage.

L'examen le plus superficiel montre que la difficulté devient insoluble par suite de l'excessive variété dans la situation de nos fonctionnaires. Chacun d'eux peut en effet réclamer une satisfaction notable, en se basant sur le sort fait à d'autres plus favorisés. Les discussions soulevées chaque année au Parlement prouvent que nous accomplissons un travail décevant tant que nous n'avons point établi, par une législation définitive, les bases de l'avancement, des traitements et des retraites sur le principe de la plus scrupuleuse uniformité.

J'ai sous les yeux les tableaux comparatifs des émoluments de nos fonctionnaires, dressés par M. Demarjail et publiés sous les auspices de la Ligue des droits de l'Homme, il en ressort des inégalités flagrantes et des injustices auxquelles il importait de mettre un terme.

On reste étonné que dans un pays où l'égalité est invoquée chaque jour et sans doute avec la plus grande sincérité, par les hommes d'Etat et les législateurs, d'aussi graves iniquités se perpétuent dans des administrations républicaines.

Tandis qu'en Prusse et en Italie on s'est attaché à allouer des sommes identiques à des employés de même grade, la plus injustifiable différence existe dans les allocations du personnel français. Je trouve par exemple qu'un expéditionnaire à 1.500 fr. pour traitement minimum, dans l'administration des Postes et 2.700 fr. au Ministère de la guerre, l'écart est assurément excessif. Si l'on objecte que ces deux employés font une besogne différente, je répondrai que le travail d'un scribe des Postes et Télégraphes ressemble fort sensiblement à celui d'un scribe de la guerre. Mais il est difficile de soutenir qu'un huissier de la Justice a plus de mérite que son collègue de l'Agriculture, or il gagne 1.600 fr. au premier ministère, 1.200 au second. Pourquoi ?

Je ne puis noter ici que les différences les plus choquantes, mais il en est une infinité d'autres dont la moindre suffit à motiver d'incessantes réclamations.

On pourrait supposer que, dans un pays qui s'est donné des institutions démocratiques, on a tenu à maintenir le moindre écart possible entre le traitement le plus petit et les émoluments les plus élevés, or il apparaît que c'est précisément en France où la disproportion est la plus considérable. Si je m'en rapporte à M. Demarjail, dans le royaume de Prusse le secrétaire rédacteur au Ministère des Finances débute à 3.000 marks et le directeur en reçoit 15 000 ; en Italie, le directeur touche 2.000 lire et le directeur 9.000, or en France un rédacteur dans le même service débute à 1.000 fr. mais son directeur est payé 20.000 fr. par an.

L'étude des variations des traitements dans le dernier siècle, montre combien furent arbitraires les concessions accordées par les législateurs aux employés et fonctionnaires

et je ne vois pas que, dans l'avenir, si l'on ne change rien aux procédés actuels, ils aient l'espoir d'être traités avec une plus grande justice. A quoi tient en effet, l'augmentation des crédits ? A l'effort des associations de fonctionnaires, à la manière dont ils sont défendus, aux caprices d'un ministre, à une certaine situation gouvernementale, aux influences électorales etc. Telle catégorie dont le sort est misérable et précaire n'a pas été l'objet de la sollicitude de la Chambre depuis vingt ans, telle autre reçoit presque chaque année une faveur nouvelle. On ne s'explique que trop l'abandon de ceux qui ne sont point pourvus d'un bulletin de vote.

Depuis quel temps, le Parlement s'inquiète d'une situation anormale et d'autre part le mécontentement des fonctionnaires ne cesse de se manifester dans leurs meetings. L'idée d'un statut des serviteurs de l'Etat est imposé aujourd'hui par la nécessité de mettre fin à d'intolérables abus.

Mais, je ne crois pas, pour ma part, que l'œuvre du législateur soit féconde si elle ne définit pas d'une manière exacte non seulement les droits des fonctionnaires, mais encore leur rôle et leur situation matérielle. La malaise va croissant et c'est en vain qu'on y apporte, à chaque discussion du budget, d'impulsifs palliatifs. Quelques millions jetés de-ci de là aux plus ardents à réclamer ou même aux plus méritants, ne peuvent suffire à rétablir l'équité.

Il faut qu'une loi fixe au moins pour un temps, l'échelle des traitements ; il faut faire pour toute l'armée de nos fonctionnaires ce que l'on a fait pour celle qui est chargée de défendre le territoire. Unification des soldes, fixation des droits et des devoirs de chacun ; augmentation des salaires infimes et incompatibles avec la dignité des employés de la République, telles doivent être les grandes lignes du travail parlementaire.

Sans doute il ne peut être question de réduire les traitements du personnel des administrations, sauf peut-être ceux de quelques hauts mandarins richement rentés, il faudra donc unifier en prenant pour bases les plus favorisés. D'autre part, il semble difficile d'accroître encore les dépenses publiques, la réforme comporte donc deux parties : la première vise la justice distributive, la seconde la réalisation des économies qui la rendront possible.

M. Chéron a déjà donné un exemple précieux en réduisant un personnel trop nombreux et en partageant à ceux qui travaillent les émoluments des inutiles ; plus récemment M. Caillaux agissait de même en supprimant dans la douane des postes d'officiers pour accorder une plus large rétribution aux simples agents du service actif. C'est dans cette voie qu'il faut s'engager résolument si l'on veut mettre fin à un mal qui atteint chaque année une plus redoutable acuité.

L. de la TRÉMOILLE, Député de la Gironde.

Chambre des Députés

Séance du 16 juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion relative à l'impôt sur le revenu.

M. René Renoult, rapporteur, rappelle que M. Aynard a présenté sur l'article 25, qui a été réservé, un amendement tendant à exempter dans certains cas, les banquiers de l'obligation de présenter leurs registres relatifs à la négociation des valeurs étrangères, à la condition de faire une déclaration soumise à des sanctions spéciales.

L'amendement, combattu par la commission et le gouvernement, est repoussé par 427 voix contre 159 ; l'article 25 est adopté.

M. de Dion présente, avec un certain nombre de ses collègues, un amendement tendant à disjoindre les articles 32 à 41, relatifs à l'impôt sur les béné-

ficiés des professions industrielles et commerciales ; une discussion orageuse s'engage entre l'auteur de l'amendement et M. Thiery, le rapporteur et le ministre des finances, sur ce qu'on doit entendre par bénéfices des professions industrielles et commerciales, où commencent les bénéfices et où ils finissent.

M. Dior, en particulier, estime que l'impôt payé par les commerçants et les industriels, est en réalité payé par les consommateurs ; le producteur compte l'impôt dans ses frais généraux comme il compte ses matières premières ; ce qui lui importe, en fait, c'est de ne pas payer plus que son concurrent.

Dans la loi proposée, nous voyons qu'il y aura des traitements inégaux entre les contribuables ; c'est pourquoi dans tous les partis, de vives protestations s'élèvent contre la cédule des bénéfices industriels et commerciaux.

M. Bénazet signale l'impuissance des moyens édités par le projet pour fixer la productivité des opérations industrielles et commerciales et déclare que les industriels et commerçants auraient besoin d'une garantie plus sûre que celle qui leur est offerte par une commission composée en majeure partie de fonctionnaires.

La vérité est que ce seront les moyens commerçants qui seront touchés, ainsi que les petits ; comme M. Dior, M. Bénazet demande la disjonction.

M. Leroy-Beaulieu, demande la disjonction de tous les autres articles de la loi, estimant que les réformes obtenues déjà par le vote des premiers articles, sont pour le moment suffisantes et donnent satisfaction aux principales revendications de la démocratie.

La commission et le gouvernement, déclarent repousser la disjonction proposée par MM. Dior et Bénazet ; la demande de disjonction proposée par M. Leroy-Beaulieu est repoussée par 447 voix contre 4.

M. Bénazet transforme sa demande de disjonction en une demande de renvoi à la commission ; la Chambre, après pointage, repousse cette nouvelle demande par 296 voix contre 225.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Senat

Séance du 16 juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de rachat de l'Onest.

M. Barthou donne lecture de la lettre de la Compagnie d'Orléans qui offre de reprendre les négociations en vue de l'amélioration du réseau d'Etat. Il donne également connaissance au Sénat de la réponse qu'il a adressée à M. de Courcel pour lui déclarer qu'il est impossible de reprendre actuellement les négociations.

Le gouvernement, dit-il, désire une discussion loyale et complète.

M. Labiche, président de la Commission des chemins de fer, demande le renvoi des deux documents à cette Commission.

M. Clemenceau dit que le gouvernement demande s'il s'agit d'un ajournement de la discussion.

M. Labiche demande le renvoi à la Commission.

M. Barthou demande s'il s'agit d'une simple suspension de séance ou d'un ajournement de la séance.

M. Labiche déclare qu'il semble assez naturel de réunir la Commission.

M. Labiche promet un rapport pour jeudi.

La suite de la discussion du projet de rachat est renvoyée à jeudi.

Les auteurs ou les rapporteurs des divers projets ou propositions inscrits à la suite de l'ordre du jour demandent également l'ajournement de ces projets.

Le Sénat vote la modification de certains articles de la loi de 1906 sur la protection de la santé publique et s'ajourne à jeudi.

La séance est levée.

Steinheil et Félix Faure

Le peintre, as-assiné il y a quelques jours, excursionnait dans les Alpes, en compagnie de sa jeune femme, lors des manœuvres de chasseurs alpins que suivit, durant quatre jours, le président Félix Faure, en 1897.

Le thème des manœuvres de la première journée avait pour but de concentrer les troupes sur un plateau proche la frontière italienne à 1280 mètres d'altitude, pour que le Président pût les passer en revue.

Le cortège présidentiel, d'aucuns à cheval, les autres à dos de mulets, gravissait en file indienne les étroits sentiers de la montagne. A part les conducteurs de mulet, qui marchaient à pied on ne voyait personne autour du cortège. Les Montagnards de la Maurienne sont peu curieux. Grande fut donc la surprise de découvrir un petit groupe de touristes parmi lesquels se faisait remarquer par son ardeur à gravir les escarpements, une très jeune et jolie femme. A chaque lacet de la route, on trouvait ce groupe d'indigènes qui, utilisant les raccourcis par où nous ne pouvions passer, gagnait du temps sur nous.

Après le déjeuner qui clôtura la revue on revint les excursionnistes de la matinée.

Le Président Félix Faure, qui s'entretenait familièrement avec quelques journalistes, se fit présenter M. et Mme Steinheil. Il complimenta surtout celle-ci de l'exploit qu'elle avait accompli avec tant de bonne grâce et de joyeuse humeur.

Le dimanche suivant le Président retrouva le peintre Steinheil à la Favertte.

Telle fut l'origine des relations entre le Président Félix Faure et la famille Steinheil.

(Du Cri de Paris.)

Anecdote

Gaston Boissier, le secrétaire perpétuel de l'Académie Française, qui vient de mourir, avait été à la fin de l'Empire un grand ami du célèbre caricaturiste Cham, et il est probable que l'on pourrait trouver chez lui quelques croquis inédits du féroce ironiste.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie française devenu vieux, aimait à se rappeler cette époque de sa vie et comme il contait avec charme, on l'écouait avec plaisir.

C'est lui qui le premier rapporta une des premières mystifications de Cham qui, dès sa jeunesse se montrait on l'avouera, un digne émule du terrible Vivier.

Lorsqu'il débuta dans l'art cher à tous les Lemice-Terrieux, le célèbre caricaturiste Cham était alors un gamin qui usait ses pantalons sur les bancs du Lycée Henri IV. C'était à l'époque où le duc d'Aumale y faisait aussi ses études.

Un beau matin, Cham, qui alors répondait seulement au nom d'Amédée de Noé, voit s'asseoir un externe libre à côté de lui : le fils d'un marchand-droguiste.

— Comment t'appelles-tu ? demanda-t-il tout bas à Cham.

— Je suis le duc d'Aumale, répond Cham avec une grande simplicité.

La classe terminée, l'externe s'en va en tirant un grand coup de casquette à la prétendue Altesse.

A l'étude suivante, il revient prendre sa place et chercher à lier conversation.

Cham le regarde avec fierté et lui dit très digne.

— Je verrais avec plaisir un livre de boules de gomme !

Le lendemain la livre de boules de gomme était discrètement placée sur le banc auprès de Cham.

Enchanté de ce premier succès, Cham ajouta le soir même puis successivement avec un grand air :

— Je verrais avec plaisir : plumes de fer, gomme élastique, toupie, etc... Malheureusement le droguiste qui

avait donné avec empressement les boules de gomme et les menus objets, fut désireux d'être remercié par le prince et il vint un beau jour conduire son fils au lycée.

— Papa, dit l'externe en montrant Cham, qui jouait à saute-mouton, voilà le duc d'Aumale.

Mais le proviseur était là.

Deux mots d'explication valurent un mois de privation de sortie à celui que l'amour des boules de gomme avait poussé à prendre indûment le titre d'Altesse.

— « J'ai été prince pendant 15 jours aux yeux d'un herboriste, disait Cham en racontant cette histoire, je vous assure que ce métier a bien des douceurs ».

Contre le pourboire

Les Anglais poursuivent en ce moment, avec énergie, l'abolition du pourboire... A ce propos, le bonhomme Chrysale publie dans les Annales une charmante anecdote :

Fussiez-vous misérable, il faut, bon gré mal gré que vous donniez deux sous au garçon qui vous verse une tasse de café. Barbey d'Aurévilly, seul, en une heure d'indignation véhémente, osa se soustraire à cette obligation. Il avait convié un ami à dîner au cabaret. Dûné de ressources, mais très fastueux, il voulait, quand par hasard, il traitait quelqu'un, que la chère fût exquise et raffinée. Donc, il demanda des fraises. Des fraises en plein hiver, au mois de janvier, cela se paye. Lorsqu'on apporta l'addition, Barbey pâlit un peu. Le prix dépassait son attente, ou plutôt ses craintes. Il jugea que le restaurateur se moquait de lui et se sentit le cœur gonflé d'amertume et de rage. Il paya néanmoins sans mot dire, mais négligea de laisser aucun pourboire. D'une voix timide, le maître d'hôtel murmura :

— Monsieur n'a pas été content du service ?

— Très content.

— C'est que Monsieur a oublié...

— Le pourboire ?... Voici...

Barbey lui montra sept fraises restées dans l'assiette :

— Sept fraises à trois francs l'une, c'est vingt et un francs. Faites-vous les rembourser par votre maître...

INFORMATIONS

Au Maroc

La politique française vis-à-vis de Moulaï-Hafid

Un de nos confrères publie une note d'altitude officieuse, d'après laquelle dans les milieux autorisés on esquisse comme suit ce que sera notre politique concernant Moulaï-Hafid :

1^o La reconnaissance de celui-ci comme sultan ne dépend pas de la France seule, mais de toutes les puissances signataires d'Algésiras. Nul ne saurait demander au gouvernement français de prendre l'initiative de cette sanction sans avoir consulté les autres puissances qui sont solidaires de ses actes, et l'Espagne en première ligne.

2^o Néanmoins nous pouvons fort bien différer la consécration de Moulaï-Hafid sans la combattre s'il ne se livre à aucun acte d'hostilité contre nous. Si demain ses troupes entrent dans un port du littoral, nous éviterons tout conflit, toute immixtion dans les affaires du Maroc, et nous laisserons les partis régler leurs différends. Nous ne prêterons notre concours à aucun des prétendants.

3^o Si les agents d'Hafid se font reconnaître comme autorisés dans une ville de la côte où la police nous échoit, nous les traiterons comme nous les avons déjà traités lorsque Saffi et Mogador étaient entre leurs mains. Nous nous bornerons à accomplir la tâche qui nous incombe de par l'acte d'Algésiras, et qui est la sauvegarde des vies européennes.

Cette politique peut se définir : une politique de non intervention. Il convient d'ajouter encore que les rapports franco-allemands demeurent très courts.

Moulaï-Hafid à Fez

Les confiscations continuent. Zerouati, un des chefs de la révolution, lui-même victime, a été dépouillé de tout. La mehalla hafidiste est composée de Berbères et de Zaïans miséreux. L'entrée en ville leur est interdite. Le bruit court du rétablissement des impôts sur les tabacs et des droits aux portes.

Il est exact que Moulaï-Hafid a écrit aux légations leur demandant le retour des Européens et des consuls à Fez.

Les voyages de M. Fallières

La date du voyage du président de la République en Danemark, Russie, Suède et Norvège, a été définitivement arrêtée. M. Fallières quittera Paris le samedi 18 juillet pour aller s'embarquer à Dunkerque où son passage donnera lieu à de grandes fêtes. La durée de son voyage dans le Nord sera de dix-neuf jours ; il doit, en effet, être de retour à Paris le mercredi 5 août.

Le président de la République sera accompagné dans son voyage en Scandinavie et dans la Baltique par MM. Jean Lanes, secrétaire général de la présidence ; Marc Vareunes ; le capitaine de vaisseau Kéraudren ; le lieutenant-colonel Griache et le commandant Schlumberger, auxquels se joindra M. Mollard, directeur du protocole.

Une division navale, commandée par le préfet maritime de Brest et comprenant le cuirassé « Vérité », les croiseurs « Dupetit-Thouars », « Cas sin » et deux contre-torpilleurs, escortera M. Fallières.

L'avis « Bafflé », portant le préfet maritime de Cherbourg, partira le 16 juillet pour Dunkerque où il transbordera le 18 M. Fallières sur le cuirassé « Vérité ».

Les Absences des Employés du Ministère de la Guerre

Certains fonctionnaires du ministère de la guerre refusaient de reconnaître la qualité du sous-secrétaire d'Etat et de lui obéir. M. Henry Chéron, le 2 juin dernier, prévenait les intéressés par circulaire qu'en présence de leur volonté nettement manifestée de ne pas reconnaître un organisme administratif régulièrement établi, il se proposait de se rendre lui-même dans les bureaux lorsqu'il jugerait que sa présence serait nécessaire.

M. Chéron a tenu parole. Lundi matin, en effet, il est allé visiter inopinément les bureaux du ministère de la guerre, et les constatations qu'il y fit furent édifiantes. Dans la soirée, le sous-secrétaire d'Etat communiqua à ce sujet la note suivante :

« A la suite d'une visite faite ce matin dans les bureaux du ministère de la guerre, et qui lui a révélé l'absence d'un certain nombre d'employés du personnel civil, le sous-secrétaire d'Etat a décidé que les fonctionnaires du ministère devraient dorénavant signer matin et soir une feuille de présence. »

M. Chéron a mis, en outre, à l'étude un projet de réduction du nombre des employés de l'administration centrale.

Nous pouvons ajouter qu'à la direction de l'intendance, M. Chéron a constaté qu'au lieu de 105 fonctionnaires qui eussent dû être présents dans les bureaux, il s'en trouvait seulement 42. Dans les autres bureaux qu'il a parcourus, M. Chéron a trouvé 108 employés, alors qu'il eût dû en rencontrer 305.

La Turquie et la Triplice

Quelques journaux publient une dépêche de Constantinople d'après laquelle le sultan et l'empereur d'Allemagne auraient échangé plusieurs lettres autographes. Guillaume II se rendrait à Constantinople au mois de

septembre. L'ambassadeur d'Allemagne vient de partir pour Berlin afin de conférer avec l'empereur à ce sujet. Dans les cercles diplomatiques on croit que Guillaume II désirerait que la Turquie fasse partie de la triple alliance.

D'autre part, on mande de Vienne, que la « Neue Freie Presse » considère que si le baron de Marschall, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, doit vraiment quitter ce poste maintenant, ce serait un événement de grande importance politique. C'est surtout au baron de Marschall que l'Allemagne doit l'influence considérable qu'elle a prise à Constantinople. Or, si son rappel avait lieu immédiatement après l'entrevue de Revel, on pourrait voir une tendance de l'Allemagne à modifier sa politique en Turquie. Cet événement intéresserait l'Autriche-Hongrie au plus haut point.

L'homme planera

M. Deprez, le savant ingénieur, membre de l'Académie des sciences, vient de résoudre le problème du vol plané de l'oiseau, problème qui fait l'objet du prix Quinton. C'est en prenant ses vacances dans le Jura que M. Deprez, examinant un aigle immobile à 100 mètres dans l'air, les ailes déployées, a été frappé de l'idée qu'il a étudiée ensuite dans son laboratoire. Comment l'oiseau, plus lourd que l'air, pouvait-il rester ainsi, sans voler, sans monter ni descendre, comme cloué sur le ciel ?

D'abord, M. Deprez chercha et découvrit le principe du déplacement et de l'élevation de l'oiseau dans l'espace. Il a placé sur un plan incliné un petit chariot portant au-dessus de lui une surface plane comme une aile. Le chariot, en vertu de la pesanteur, doit descendre. Si l'on fait agir sur lui un courant d'air dans le sens de la pente, il se produit un phénomène extraordinaire : le chariot remonte la pente. Il suffit que l'aile soit inclinée d'une certaine manière sur l'horizon et que le courant d'air ait une direction légèrement ascendante. La pression exercée par un courant d'air sur une surface plane, est toujours perpendiculaire à cette surface et, le principe du parallélogramme de forces, intervenant à son tour, nous obtenons la marche du chariot dans le sens opposé à la pente.

Pour le planement de l'oiseau, M. Deprez prend une carte de visite en aluminium ; il la corne, pour avoir ainsi les deux plans du corps et de la tête. M. Deprez fait souffler un courant d'air sur la carte et on la voit planer.

L'éminent ingénieur a donc établi le phénomène du planement, si longtemps contesté. Il travaille maintenant à une théorie de l'aéroplane, laquelle démontrera par des raisons mécaniques qu'on peut espérer courir de longs espaces à de grandes vitesses, en dépensant relativement peu de force.

Petites Nouvelles

A Montpensier, près de Clermont-Ferrand, un cultivateur a été tué par la foudre sous un noyer où il s'était abrité.

— La convention des colis-postaux entre la France et les Etats-Unis a été signée par M. Jusserand et M. Meyer.

— Lundi soir, en présence de M. Dujardin-Beaumez, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et des membres de la famille Berthelot, on a procédé au transfert des cercueils de Marcellin Berthelot et de Mme Berthelot dans le caveau qui leur était destiné dans la crypte du Panthéon.

— On câble de Sidney que le volcan

de l'île Sovadji, archipel des Samoa, est de nouveau en pleine activité et que l'éruption est extrêmement forte.

— Alphonse XIII présidera cette année les régates d'Arcachon. Il ira ensuite à Royan, où il passera 2 ou 3 jours.

— On vient de retrouver dans les territoires du nord du Canada les restes de deux parisiens, Joseph Gossot et Bernard qui étaient partis de Québec pour chasser dans le nord. Tout fait croire qu'ils sont morts d'inanition et que le guide qui les avait accompagnés a été mangé par eux.

CHRONIQUE LOCALE

Mécontentement

La Rédaction du *Quercinois*, ne veut pas faire comme le nègre : elle refuse de continuer... toute discussion « après les fêtes. »

Il paraît que cette discussion l'ahurit.

Ça ne nous étonne pas. Si nous avions dit que le *Quercinois* avait toujours pris une part active à toutes les fêtes de charité, le *Quercinois* aurait éprouvé de la satisfaction.

Mais nous avons dit et prouvé le contraire. De là, mécontentement et ahurissement de la Rédaction du *Quercinois*. C'est tout.

L. B.

A LA CHAMBRE

A l'issue de la discussion qui a eu lieu à la Chambre, M. Malvy, député du Lot, a déposé un amendement qui semble pouvoir offrir un terrain de transaction entre les deux thèses en présence.

Cet amendement tend à remplacer l'article 32 par l'article suivant :

« L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux est établi sur la moyenne des bénéfices nets réalisés pendant les trois dernières années. Ce chiffre moyen sera basé sur la déclaration du contribuable. Toutefois, les assujettis ayant moins de 5 000 francs de revenus auront la faculté d'opter entre la déclaration et le système actuel de la patente. »

Brevet élémentaire

Lundi, Mardi et Mercredi ont eu lieu dans une des salles du Collège les examens du Brevet élémentaire pour les jeunes filles.

94 aspirantes y ont pris part : 53 ont été admises à la suite des épreuves écrites ; 45 ont été admises à la suite des épreuves de 2^e série et 42 ont été définitivement reçues.

Voici, par école, les noms des aspirantes reçues :

Du collège de filles : Mlles Alix, Courounet, Delbreil, Dufour, Gagnayre, Larribé Hortense, Larribé Maria, Latroucherie, Molinié.

De l'école supérieure de Montcauc : Mlles Arnaudet, Duffau, Lafargue, Marfoux, Prébosty, Salgues, Tarenques.

De l'école supérieure de St-Céré : Mlles Bru Adélaïde, Roques, Ségala, Rouquié.

De l'école publique de Souillac : Mlles Bouyé, Buffelan, Ché, Chastagnol, Dutheil, Sout.

De l'école supérieure de Gourdon : Mlles Bonnet, Courtiol, Fajoles, Thuulier, Verlian.

De l'école de Figeac : Mlles Lanzur, Faucher.

De l'école de Gramat : Mlles Bergougnot, Goujet, Villanova.

Mlles Besombes, de l'école de Sonac (Assier) ; Favré, de Limoges, Mavelle de Limogne ; Raygasse, de l'école de Castelnaud ; Roussy, de Sarlat, Vaysse, de Villefranche (Aveyron).

Ecoles Industrielles Bourses de Voyage

Concours de 1908

AVIS

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a décidé que des bourses de voyage en faveur des élèves des Ecoles Industrielles, d'une valeur de 1.500 à 3.000 fr., seront données au concours de 1908.

Les candidats devront adresser, avant le 1^{er} septembre, leur demande au Préfet du département de leur domicile.

La nomenclature des pièces à produire est déposée à la Préfecture (1^{re} division) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Ecoles d'arts et métiers

Le 29 Juin, aura lieu dans une des salles de la Préfecture le concours d'admission dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Avion Cadurcien

Les membres de l'Avion Cadurcien sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi soir à 8 h. 1/2 au siège de la Société (café Tivoli).

Ordre du jour :

Admission de nouveaux membres. Questions diverses.

Chambre de Commerce de Cahors

Séance du 9 avril 1908

Présidence de M. CAYLA, président. Etaient présents : MM. Cayla, Bach, Galaup, Calméjane-Course et Auteserre.

Absents excusés : MM. Malvy, Isidore Victor, Lacombe et Bruel. M. Bach, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 décembre dernier qui est adopté sans observations.

Après avoir déposé sur le bureau les lettres par lesquelles les membres absents s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, le Président communique des correspondances reçues depuis la dernière réunion relatives 1^o à la création en France d'une Banque pour le commerce extérieur ; 2^o à la mission commerciale dans l'Amérique latine, donnant les renseignements concernant les conditions dans lesquelles les produits de notre circonscription pourraient être exportés dans les divers Etats de l'Amérique du Sud ; 3^o aux conférences de diverses Chambres de commerce ; 4^o à des communications adressées à la Chambre par la 14^e section du Syndicat National des Transports à Cahors ; 5^o à une lettre du ministre de la guerre déclarant traiter l'agriculteur et le commerçant sur le pied d'égalité :

Voici cette lettre :

Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu transmettre à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en le priant de le recommander à mon attention, un vœu émis, le 28 septembre 1907, par la Chambre de Commerce de Cahors et du Lot, et tendant à ce que « quel que soit le mode d'achat auquel elle croira devoir s'arrêter pour la sauvegarde des intérêts de l'Etat, mon Administration traite sur le pied d'égalité l'agriculteur et le commerçant. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, en ce qui concerne le mode d'approvisionnement par achats directs, que c'est pour répondre à la volonté nettement exprimée par le Parlement, notamment dans l'ordre du jour de la Chambre des Députés du 5 juillet dernier,

que ce système est de nouveau expérimenté pendant deux années.

« Il est à remarquer que, dans la réglementation relative à ces achats directs, aucune distinction n'est faite entre les personnes pouvant traiter avec les représentants de l'Etat. Les commerçants se trouvent ainsi, conformément au vœu émis par la Chambre de Commerce de Cahors et du Lot, sur le pied d'égalité avec les agriculteurs.

« Ce principe de l'égalité de traitement a été nettement spécifié par une circulaire du 17 avril 1905, interprétative des dispositions qui viennent d'être remises en vigueur pour une nouvelle période de deux années.

« D'ailleurs, quel que soit le mode d'achat auquel croira devoir s'arrêter, par la suite, l'Administration de la Guerre, des mesures seront prises, pour que le producteur et le commerçant soient toujours traités sur le pied de l'égalité.

« J'espère que ces explications seront de nature à dissiper les inquiétudes dont la Chambre de Commerce de Cahors et du Lot a bien voulu se faire l'interprète auprès de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« J. PIQUART. »

Concours d'animaux reproducteurs

Un concours interdépartemental de jeunes animaux et d'animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot aura lieu le dimanche 21 juin prochain, dans la commune de Labastide-Murat.

Les animaux devront être rendus, ce même jour, sur le champ du concours, avant quatre heures du matin. Ils ne pourront être retirés avant l'heure fixée par la commission du concours.

Pourront prendre part à ce concours tous les propriétaires ou éleveurs de la race ovine des causses du Lot, race caractérisée par une tête busquée, des taches noires symétriques entourant les yeux et dessimées régulièrement aux oreilles et aux jambes ; oreilles dressées, œil vif, petit et bien ouvert ; absence de cornes ; cou gros avec léger fanon, jambes fortes et un peu longues ; laine variable quant à la longueur du brin, mais généralement blanche, demi-longue et commune.

Les animaux provenant du département du Lot ou des autres départements sont admis à concourir dans la catégorie des mâles et des troupeaux.

Pour les catégories des femelles, il est établi deux régions : la première région comprend les communes suivantes : Gramat, Alviçnac, Miers, Padirac, Thégra, Lavergne, Gintrac, Carenac, Mayrinac-Lentour, Autoire, Loubressac, Bio, Issendolus, Rignac.

La deuxième région comprend les autres communes du département du Lot.

Cette répartition est établie afin de tenir compte du développement inégal acquis par les animaux de la même race des causses du Lot, élevés dans des régions différentes.

Quatre-vingt-huit prix en espèces seront attribués aux différentes catégories. Il sera en outre attribué comme prix d'honneur : 1^{er} prix, médaille de vermeil au plus beau bœuf choisi parmi ceux des deuxième et troisième catégories ; 2^e prix, médaille d'argent au plus beau lot de cinq têtes de brebis choisies dans les deuxième et troisième catégories de la deuxième division ; 3^e prix, médaille d'argent au plus beau lot de cinq têtes de brebis choisies parmi les deuxième et troisième catégories de la troisième division.

Le jury pourra faire des virements de fonds d'une catégorie sur l'autre. Toutefois, ces opérations ne pourront être faites que dans les deux sous-commissions du jury réunies.

Il ne devra pas être établi de prix « ex-æquo ».

Le programme du concours et des formules de déclarations sont tenus à la disposition des exposants dans les bureaux de la préfecture, dans ceux des sous-préfectures et à la mairie de Labastide-Murat.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 17 Juin 1 h. 16 s.

Au Maroc

Une dépêche de Fes annonce que Moulai-Hafid, malgré sa promesse de supprimer les impôts, a doublé les taxes sur les marchés et a mis à l'adjudication les monopoles du tabac et de l'opium.

Conflit russo-persan

La Perse a accepté l'ultimatum de la Russie : elle paiera l'indemnité réclamée, et livrera trois assassins.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 18 Juin 1 h. 45 s.

Au Conseil des Ministres

Au Conseil des Ministres, M. Barthou a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue hier avec la commission sénatoriale des chemins de fer, relativement aux propositions de la compagnie d'Orléans.

A propos du Maroc

On croit que le débat sur la question du Maroc qui devait avoir lieu demain à la Chambre, sera ajourné, M. Clemenceau devant assister au Sénat à la discussion sur le rachat de l'Ouest.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Escamps

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Roques, Jean-Pierre, maire d'Escamps, décédé le lundi 15 juin.

Les obsèques de M. Roques ont eu lieu mercredi matin, au milieu d'une affluence énorme de population.

M. Roques était maire depuis le 25 février 1894, après avoir exercé les fonctions d'adjoint pendant 8 ans.

Le parti républicain perd un de ses meilleurs défenseurs et la commune d'Escamps un de ses meilleurs administrateurs.

Nous adressons à la famille nos plus sincères condoléances.

Sauzet

Vagabonds et marodeurs. — Une de ces nuis, M. Vincent, métayer au camp d'Amon, entendit, vers onze heures et demie du soir, des bruits assez étranges dans la maison. Il s'empressa alors d'appeler son fils aîné, âgé de vingt ans, qui dormait assez profondément.

Entendant toujours le bruit persistant dans la maison, et ne recevant pas de réponse de son fils, le père sauta du lit promptement. Sa brusque visite détournait des malfaiteurs qui s'étaient habilement introduits dans l'habitation à

l'heure du premier sommeil pour y accomplir leurs dangereux méfaits.

Toujours est-il que ces vils malfaiteurs, furieux d'être dérangés, tirèrent deux coups de revolver ; une balle effleura la joue du fils aîné, et l'autre frôla la chevelure d'un enfant de cinq ans.

De plus, en s'en allant, ces apaches de profession s'écrièrent : « Va, n'aie pas peur ! tu nous a dérangés, mais tu n'y couperas pas ! »

Ce qui prouve l'habileté de ces individus, c'est que la maison a une bonne chienne de garde qui aboie au moindre mouvement d'un étranger.

Ce soir-là grâce au clair de lune, on put constater que la chienne, au lieu d'aboyer, suivait de près le plus âgé des malfaiteurs, qui avait su attirer les carresses de la bête ayant la garde de la maison.

Il n'y a pas une maison de campagne isolée qui ne prenne ses garanties sérieuses de défense contre de pareils attentats nocturnes.

Frayssac

Foire. — Notre foire de mardi a été des plus importantes. Le commerce de toute espèce prend un développement exceptionnel sur notre place. Aussi grandes affaires traitées sur tous les points. Voici les cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. — Bœufs de premier choix, de 1.000 à 1.200 francs ; bœufs de simple attelage, de 800 à 900 francs ; vaches, de 600 à 7.00 francs ; jeunes bœufs, de 500 à 600 francs ; veaux, de 400 à 500 francs, le tout la pièce.

Viande de boucherie. — Bœuf de première qualité, de 38 à 42 francs ; deuxième qualité, de 36 à 38 francs ; moutons, première qualité, de 40 à 41 francs ; deuxième qualité, de 37 à 39 francs ; veaux, de 40 à 42 francs les 50 kilos.

Marché à la volaille. — Jeunes poulets, toujours prix élevés, de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 la livre ; poules, de 6 à 7 francs ; poulardes, de 5 à 6 francs ; poulets communs, de 4 à 5 francs ; lapins domestiques, de 4 à 5 francs ; pintades, de 7 à 8 francs, le tout la paire ; œufs de 60 à 65 centimes la douzaine.

Place aux oisons. — Jeunes oies, de 10 à 11 francs ; oisons, de 7 à 8 francs ; canards mulâtres, de 5 à 6 francs ; canards communs, de 2 à 3 francs, le tout la paire, selon qualité et grosseur.

Marché aux moutons. — Moutons de choix, de 50 à 55 francs ; moutons pour espèce, de 50 à 52 francs ; moutons communs, de 38 à 40 francs ; moutons du Périgord, de 25 à 28 francs ; brebis avec couple, de 60 à 65 francs ; brebis d'élevage, de 40 à 45 francs ; brebis communes, de 35 à 38 francs ; petites brebis, de 20 à 25 francs, le tout la pièce, selon qualité.

Marché aux porcs. — Malgré la sécheresse, ce bétail se vend à un prix toujours élevé. Gros porcs d'été, de 80 à 100 francs ; porcs d'élevage, de 70 à 75 francs ; jeunes porcs, de 40 à 50 francs ; petits porcs, de 35 à 45 francs, le tout la pièce, selon qualité et grosseur.

Marché aux chevaux. — Manque de jeunes bêtes en vente.

Jardinage. — Marché très bien garni, vente des légumes au prix ordinaire, Légumes et fruits vendus à un bon prix.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Je sais tout

Sommaire du n^o 41, du 15 Juin

Frontispice : Henri Farman.

Une Macédoine de peuples, par Henry Spont.

Le Polo, école d'adresse et de discipline.

La Gloire et l'Appétit, par Claude Bertin.

Le chapeau haut de forme est de rigueur, par Henri Duvernois.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 52

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

Lettres édifiantes

CHAPITRE X

Dorlange à Marie-Gaston

« A l'époque où il s'était pris de cette passion, le pape ne permettait pas qu'à Rome les femmes parussent sur le théâtre ; mais, par une opération chirurgicale également très connue et pratiquée en Orient, on tournait la difficulté. La Zambinella était un des plus merveilleux produits de cette industrie. Furieux d'apprendre qu'il avait fourvoyé son amour, Sarrasine, qui, avant cette terrible lumière avait fait d'imagination la statue d'une maîtresse apocryphe, avait été sur le point de la tuer, mais elle était protégée par un haut personnage qui, prenant les devants, avait rafraîchi le sang du farouche sculpteur par deux ou trois coups de stylet sûrement dirigés.

» La Zambinella n'avait pas approuvé

cette violence, mais elle n'en avait pas moins continué de chanter au théâtre d'Argentina et sur tous les théâtres de l'Europe en amassant une fortune princière.

» L'âge arrivé pour elle de quitter la scène, elle était devenue un petit vieillard coquet, timide, mais volontaire et capricieuse comme une femme.

» Donnant toute l'affection dont il était capable à une nièce merveilleusement belle, il l'avait mise à la tête de sa maison ; c'était la madame Denis de cet étrange Voltaire, et il la destinait à recueillir son immense héritage.

» Épris d'un Français nommé le comte de Lanty, qui passait pour un chimiste très habile, sans que d'ailleurs on sût trop rien de ses antécédents, la belle héritière n'avait qu'à grand-peine obtenu de son oncle la permission d'épouser l'homme qu'elle avait distingué.

» Mais en donnant, de guerre lasse, les mains à ce mariage, l'oncle avait stipulé que sa nièce ne se séparerait pas de lui. Pour mieux assurer l'exécution de cet engagement, ne lui constituant pas de dot, il ne s'était point dessaisi de la moindre partie de sa fortune, dont, au reste, il faisait jouir son entourage avec une grande générosité.

» Enuyé partout, et sans cesse poussé par un invincible besoin de locomotion, le fantasque vieillard, traînant à sa suite le ménage dont, au moins via-

gèrement, il s'était ménagé le respect et l'affection, avait été successivement s'établir sur les points les plus éloignés du globe.

» En 1829, presque centenaire et tombé dans une sorte d'idiotisme qui néanmoins le laissait encore lucide quand il entendait de la musique, on avait à traiter une question d'intérêt avec les Lanty et deux enfants nés de leur mariage, il était venu s'installer dans un splendide hôtel du faubourg Saint-Honoré.

» Là tout Paris était venu, attiré par la beauté toujours éclatante de madame de Lanty, par les grâces naïves de sa fille, la Marianne, par la splendeur des fêtes vraiment royales, et par une incroyable senteur d'inconnu qu'exhalait l'atmosphère de ces mystérieux étrangers. Les commentaires surtout étaient infinis à l'endroit de ce petit vieillard qui, à la fois entouré de soins et d'égards et ayant l'air d'être tenu en charte privée, se glissait parfois comme un spectre au milieu des rauts somptueux dont on s'efforçait de le faire absent, et qu'il semblait prendre un malicieux plaisir à effarer de ses apparitions.

» Les coups de fusil de juillet 1830 avaient mis en fuite le fantôme, et en quittant Paris, au grand désespoir des Lanty, il avait voulu obstinément revoir Rome, sa ville natale, où sa présence avait ravié tous les humilants souvenirs de son passé. Mais Rome avait été

sa dernière étape ; il venait d'y mourir, et c'était lui que nous avons vu si ridiculement attiré dans la chambre ardente du palais Braschi, et lui encore que nous avons sous les yeux représenté dans tout l'éclat de sa jeunesse au musée Albani.

Les détails que venait de me donner Desrozières étaient curieux sans doute, et d'ailleurs impossible de mieux dramatiser un contraste, mais comment cela nous menait-il en Sicile ? Là était toujours la question.

— Tu as bien, me dit Desrozière, tout le talent qu'il faut pour faire une copie de cette statue ?

— J'aime à le croire, au moins.

— Et moi j'en suis sûr. Obtiens donc la permission du conservateur, et aussitôt mets-toi à l'œuvre ; j'ai marchandé pour cette copie.

— Et qui nous l'achètera ?

— Parbleu, le comte de Lanty ; je donne des leçons d'harmonie à sa fille, et quand annoncé dans sa maison qu'il se prépare une belle copie de l'Adonis, on n'aura pas de repos qu'on n'en ait fait l'acquisition.

— Mais ceci n'aura-t-il pas l'air d'un chantage ?

— Point du tout ; dans le temps, les Lanty eux-mêmes ont fait faire par Vieni une copie peinte, faute d'avoir pu acheter le marbre dont le musée Albani n'a

vu se dessaisir à aucun prix. Plusieurs essais de reproduction ont de même été demandés à la sculpture ; tous ont échoué. Réussis, et tu seras payé de manière à faire quarante fois le voyage de Sicile, car tu auras contenté une fantaisie qui désespérait d'elle-même, et qui, l'argent donné, se croira encore ton obligée.

Deux jours après, le travail était commencé, et comme il était de mon goût, je le poussai assez chaudement pour qu'au bout de trois semaines, faisant, sous la conduite de Desrozières, invasion dans mon atelier, la famille de Lanty, en grand deuil, pût donner son attention à une exquise très avancée.

Monsieur de Lanty dut me paraître bon connaisseur ; il se déclara satisfait de mon œuvre. Favorite de son grand-oncle et ayant eu dans son testament une mention particulière, Marianne, plus que toutes les autres, parut heureuse du succès de ma tentative. Marianne était alors une fille de vingt et un ans ; je ne t'en fais pas le portrait puisque tu connais madame de l'Estorade, avec laquelle sa ressemblance est frappante. Déjà musicienne accomplie, cette charmante fille avait pour tous les arts de remarquables dispositions. En venant de temps à autre dans mon atelier pour suivre les progrès de mon travail, qui, du reste, par suite d'un accident, ne fut pas terminé, il lui prit, comme à la princes-

se Marie d'Orléans, un goût de sculpture, et jusqu'au départ de la famille, qui eut lieu quelques mois qu'à mon tour je dusse quitter Rome, mademoiselle de Lanty reçut de moi des leçons.

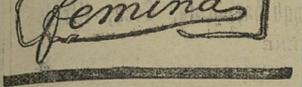
J'étais à mille lieues de la pensée de recommencer Saint-Preux ou Abeillard ; mais je dois le dire, c'était avec un rare bonheur que je communiquais ma science. Il y avait dans l'élève tant d'intelligence, tant de promptitude à profiter des moindres indications ; Marianne était à la fois d'une humeur si enjouée et d'un jugement si sûr ; sa voix quand elle chantait, allait si profondément à l'âme, et à chaque instant, par les domestiques dont elle était adorée, m'arrivait la connaissance de tant d'actions nobles, élevées, charitables, que, sans l'avertissement de son immense fortune qui me tenait à distance, j'aurais pu courir quelque chose de ce danger contre lequel tu entends me prémunir aujourd'hui.

D'autre part, Marianne trouvait mon enseignement lumineux. Bientôt acceptée dans la maison sur le pied d'une certaine familiarité, je pus m'apercevoir que ma belle élève ne paraissait pas se déplaître à ma conversation.

(A suivre)

Tous rentiers ! ...
 Crime et Châtiment sur la scène.
 Superbe Hors-texte en 3 couleurs :
 Danseuse, par Degas.
 La belle Marseillaise (1^{re} partie) dra-
 me inédit en 4 actes de Pierre Bertou.
 Bravo, les braves ! par Jean du Taillie.
 Ours contre ours, par Claude Alba-
 ret.
 Le grand motier Brown-Pericord, par
 Conan Doyle.
 Gloire, poésie inédite de Nicolette
 Hennique.
 Le chic chez les nègres.
 Frison ou la Muse de Montmartre, conte
 en vers de Maurice Vaudaire.
 Ténébres (Suite et fin) roman inédit
 de Victor Marguerite.
 Une magnifique couverture en 3 cou-
 leurs « Sur le lac » signé Paul Chabas.
 De nombreuses compositions photo-
 graphiques d'Oran, de superbes dessins
 graphiques de Lœvi, Macchiati, A. Tronci, L. Me-
 tivier, et de saisissantes illustrations de
 Georges Scott orment ce n° de *Je Sais*
 Tout vraiment intéressant que tous no-
 fidèles lecteurs se hâteront de se procu-
 rer.
 Le N° 1^{er}.

PUBLICATIONS PIERRE LAPITTE ET C^{ie}



Sommaire du N° 173 du 15 Juin
 Le maître F. Flameng devant son por-
 trait de la Reine Alexandra.
 Une grande dame chasseresse. — Lady
 Hamilton.
 Les grandes propriétés de chevaux
 de courses.
 Cure de repos et solitude, par Marcel
 Prévost.
 L'émotion dans la tragédie, par Mme
 Catulle Mendès.
 Notes sur des Notes, par Reynaldo
 Hahn.
 Quelques poétesses et poètes, par M^{me}
 Lucie Delarue-Mardrus.
 Le Golf — La coupe Femina, par Hé-
 lène Artyl.
 Chapeau ! Chapeau !
 Une splendide double page en 3 cou-
 leurs « Le jour des drags, sur la route
 d'Auteuil », par Simont.
 La mode et les modes, par Mme M.-A.
 L'Heureux.
 La tribune des dames, par Albert Flam-
 ent.
 Les deux lettres, par Abel Hermant.
 Une représentation de « Mme Chry-
 santhème » chez Mme D...
 Mariage d'Artistes, par Jean Carva-
 lino.
 Chérubin à « Femina ».
 Le bloc-notes de Femina.
 L'une et l'autre (suite) roman inédit,
 par J. Marni.
 Femina, cette revue idéale de la fem-
 me et de la jeune fille, publiée à l'oc-
 casion du Grand prix de Paris, ce N° ex-
 ceptionnel au prix de vente ordinaire
 0,50. — Une magnifique couverture en
 3 couleurs signée R. Lelong et une
 splendide double page également en 3
 couleurs « La journée des Drags » du
 fameux dessinateur Simont, en font une
 si curieuse et artistique publication que
 toutes nos aimables lectrices voudront
 se procurer.
 Alors, Mesdames achetez Femina,
 N° exceptionnel 0,50.

Arrondissement de Figeac

Figeac
 La foire. — La foire du 15 juin n'a
 pas été très importante. Voici les cours
 pratiqués :
 Bœufs d'attelage, de 800 à 1.000 fr.
 la paire ; bœufs gras, 32 à 34 fr. le quin-
 tal ; veaux et moutons gras, 1 fr. à
 1 fr. 10 le kilo ; porcelets, 15 à 30 fr.
 pièce.
 Blé, 18,50 à 19 fr. l'hectolitre ; avoine
 9,75 à 10 fr. ; maïs, 17,50 à 18 fr..
 Volaille, 1 fr. le demi-kilo. Œufs, 0,80
 la douzaine.

Labatude

Conseil municipal. — Nos édiles se
 sont réunis dimanche à l'effet d'élire le
 maire et l'adjoint.
 Ont été élus : maire, M. Hypolyte
 Lasbories ; adjoint, M. Jean Lauzur.
 Municipalité radicale.

St-Denis-les-Martel

Élections municipales. — A la suite
 de la décision du conseil de préfecture,
 statuant sur les élections du 3 mai et
 prononçant le ballottage pour trois siè-
 ges, les élections du second tour ont eu
 lieu dimanche 14 juin.
 Ont été élus : MM. Julien Sourdoire,
 124 voix ; Pierre Nayrat, 120 voix et
 Henri Maillol 118 voix, sur 233 votants.

Saint-Céré

Lettre ouverte. — M. Murat, l'excel-
 lent maire et conseiller général de St-
 Céré, adresse la lettre ouverte suivante
 à M. le docteur Brun, président de la
 jeunesse catholique à St-Céré, en ré-
 ponse à un article paru dans la « Défense ».
 Monsieur,
 J'apprends à mon retour de voyage
 que le journal « La Défense » vient de
 publier la lettre que vous m'avez en-
 voyée la veille de mon départ et qu'il
 fait suivre de commentaires désobli-
 gants que je ne prendrai pas la peine
 de relever.
 Cette publication ayant probable-
 ment pour but de provoquer une ré-
 ponse de ma part je viens vous la don-
 ner.
 Vous dîtes Monsieur, que l'arrêté
 que nous venons de prendre interdisant
 toutes manifestations religieuses ou an-

tireligieuses dans les rues de la ville
 constitue une provocation injurieuse à
 l'adresse de nos administrés. A cela je
 répondrai : La provocation dont vous
 osez nous accuser est venue au contrai-
 re de votre côté. Si, au lendemain des
 élections municipales qui venaient de
 se faire à St-Céré les âmes bien pen-
 santes dont vous faites partie n'avaient
 pas éprouvé le besoin de manifester
 avec éclat et retentissement pour rece-
 voir leur évêque, si elles ne s'étaient
 emparées sans autorisation des rues et
 des places principales pour y dresser
 des arcs de triomphe, pour y répandre
 partout à profusion couronnes et guir-
 landes jusqu'à la porte de la mairie, la
 municipalité républicaine aurait pu
 continuer encore de fermer les yeux
 sur certaines démonstrations pourtant
 d'un autre âge, tant elle avait le désir
 de rester tolérante et de respecter mal-
 gré tout, des sentiments que la très
 grande majorité chez nous ne partage
 pas, vous ne devez pas l'ignorer. Mais
 une pareille provocation de votre part,
 qui fut un réel défi porté aux senti-
 ments républicains de toute une popu-
 lation nous a forcés de prendre une me-
 sure à laquelle nous ne songions pas et
 qui n'est d'ailleurs qu'une simple mesu-
 re d'ordre public, nécessaire quoique
 vous en pensiez.

Quant au sonci que vous paraissez
 avoir de mon salut éternel, je vous en
 remercie et je vous prie d'être sans
 crainte à ce sujet, ma conscience est
 tout aussi en repos que la vôtre, croyez-
 le bien et si j'avais moi-même vos cro-
 yances, Monsieur, je me demanderais
 plutôt qu'il aura le plus de besoin un jour
 de miséricorde de ceux qui, comme
 nous, tachent d'éviter les heurts et les
 conflits entre les hommes d'opinions
 différentes ou bien de ceux que leur
 intransigence et leur fanatisme reli-
 gieux rendent rebelles à tout esprit
 d'accommodement et qui entretiennent
 à plaisir la guerre et la zizanie entre les
 citoyens d'un même pays.

» Veuillez agréer, Monsieur, mes salu-
 tations.

» L. MURAT,
 » Maire conseiller général ».

Orage. — Lundi, vers 6 h. 30 du soir,
 un orage s'est déchaîné sur Saint-Céré
 et les environs, nous amenant une pluie
 assez douce pendant une heure et fai-
 sant ainsi grand bien aux récoltes. La
 foudre est tombée sur la maison de M.
 Darnis, notaire, rue Faidherbe et a dé-
 molé une partie de la dalle longeant la
 corniche et un peu de la corniche sur
 une longueur de un mètre environ. Les
 dégâts sont de peu d'importance.
 Cette pluie, tombée à la grande satis-
 faction des propriétaires, a rafraîchi la
 température qui, ces jours derniers était
 excessive.

Adjudication. — Dimanche a eu lieu
 à la mairie, l'adjudication des travaux
 de construction et de réparations à faire
 aux vieux bâtiments de l'hôpital-hospice
 de notre ville.

Le premier lot, comprenant la con-
 struction d'une grange, d'un hangar,
 d'une porcherie, de deux infirmeries et
 les réparations aux vieux bâtiments, a
 été adjugé à MM. Blanc Nadal père et
 fils, de Saint-Céré, qui ont consenti un
 rabais de 12 fr. 50 p. 100. Le montant
 du marché, rabais déduit, s'élève à
 25.751 fr. 50.

Le deuxième lot, comprenant l'instal-
 lation du tout à l'égout et la distribu-
 tion de l'eau dans tout l'établissement,
 a été adjugé à M. Ayzac, plombier-zin-
 queur, à St-Céré qui a consenti un ra-
 bais de 25 fr. 50 p. 100. Le montant du
 marché, rabais déduit, s'élève à 3.697
 fr. 30.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fêtes de la Saint-Jean. — La com-
 mission des fêtes de la Saint-Jean a
 déjà tenu plusieurs séances.
 Elle est ainsi constituée :
 Président : M. Méfadié, Commis des
 Ponts et Chaussées.
 Vice-Président : M. Taillade, Pierre,
 Négociant.
 Trésorier : M. Grangé, Louis, Négocian-
 t.
 Secrétaire : M. Marcel Salvat.
 Secrétaire-adjoint : M. Peyrègne de
 la Recette des Finances.
 On nous assure que les recettes faites
 en ville chez les particuliers ont été as-
 sez fructueuses.

Nous comptons que le programme de
 ces fêtes qui attirent chaque année un
 nombre considérable d'étrangers ne lais-
 sera rien à désirer et qu'il sera aussi
 bien composé que les années précédentes.
 En terminant, souhaitons qu'on nous
 fasse la surprise de quelques innova-
 tions sensationnelles.

Accident. — Lundi, le sieur X...,
 plâtrier, a fait une chute de bicyclette
 si malheureuse, qu'il se fit une grave
 blessure à la naissance du nez. Trans-
 porté aussitôt à la pharmacie Pons, il y
 reçut les premiers soins.
 Le médecin ne peut encore se pronon-
 cer sur son état.

Ecole clandestine. — Ces jours der-
 niers, M. Perreux, commissaire de poli-
 ce, accompagné d'un agent de police, se

transportait sur la place de l'Hôtel-de-
 Ville, et après avoir surveillé les allées
 et venues mystérieuses des personnes
 semblant habiter un immeuble situé sur
 cette place, il se fit introduire dans
 cette maison et alors il ne lui fut pas
 difficile de constater que dans cet im-
 meuble se trouvait installée une école,
 tout l'indiquait. Après avoir demandé à
 la directrice de cette maison de lui mon-
 trer l'autorisation réglementaire, cette
 personne fut obligée de lui dire qu'elle
 n'en avait pas ; aussi M. le Commissaire
 de police, après avoir saisi les cahiers
 et les livres des élèves comme pièces à
 conviction, dressa procès-verbal.
 Cette affaire aura son écho devant le
 tribunal correctionnel de notre ville.

Labastide-Murat

Au conseil municipal. — Ça va bien
 un conseil municipal ! La majorité clé-
 ricale fait vraiment de la belle besogne.
 Nos édiles réactionnaires ont une étrange
 façon de défendre les intérêts de leurs
 administrés. Oyez plutôt :

Deux questions appelaient l'attention
 du conseil et demandaient d'être solu-
 tionnées d'urgence : l'affaire de l'école
 des filles et le chemin de Boutonnes.
 On sait que pour la première, la com-
 mune est mise en demeure de payer dans
 le plus bref délai possible une somme de
 1.200 fr., montant de quatre années de
 location de l'école des filles. A cette somme,
 viennent s'ajouter les frais du procès
 que la municipalité rétrograde avait sou-
 tement engagé et qu'elle a perdu comme
 il fallait s'y attendre. C'est en tout une
 somme globale de 1766 francs qu'il faut
 payer. Avec un entêtement inexplicable,
 la majorité réactionnaire ne veut pas
 s'exécuter et pousse la résistance jus-
 qu'au bout. Ce n'est qu'un geste qui vou-
 drait être héroïque, mais qui est sim-
 plement bête. Le résultat sera le même :
 le crédit sera inscrit d'office au budget
 communal, conformément à la loi du 4
 avril 1884.

Pour le chemin de Boutonnes, aucune
 décision ferme n'a été prise. Ce chemin
 restera inachevé. Les fénémoins vont bat-
 tre leur plein. Les propriétaires qui uti-
 lisent cette voie pour la rentrée des foins
 auront à gravir une côte très raide qui
 ne sera pas sans danger. Aussi frémissent-
 ils avec juste raison, d'autant plus que
 ce chemin, sans l'incurie de notre
 municipalité, devrait depuis longtemps
 être livré à la circulation qui est assez
 intense à cause du lavoir communal.

Avec un peu plus de prévoyance, les
 travaux auraient été donnés à l'adjudi-
 cation : le chemin serait prêt et les
 fonds n'auraient pas été gaspillés par
 ceux qui dirigent les travaux au détriment
 des contribuables et des ouvriers.

N'est-ce pas que c'est édifiant ?

Salviac

Élection au Conseil général. — Di-
 manche les électeurs du canton de Sal-
 viac sont appelés à élire leur Conseiller
 général.

M. le docteur Elie Malbec, est seul
 candidat à solliciter les suffrages des
 électeurs.

Néanmoins, il a tenu à se rendre dans
 toutes les communes du canton, où il
 a exposé son programme nettement ra-
 dical.

A Thédirac notamment, à la grande
 réunion présidée par M. Cassan, adjoint
 au maire, M. Elie Malbec a indiqué les
 grandes lignes de son programme.

M. Elie Malbec a été vivement ap-
 plaudi.

Républicain radical, M. Elie Malbec
 continuera l'œuvre démocratique souve-
 nant pas ses prédécesseurs : c'est dire
 que les électeurs républicains du canton
 de Salviac lui donneront dimanche une
 preuve de confiance en votant tous pour
 lui.

Carennac

Élection de la municipalité. — Le
 conseil municipal de Carennac s'est
 réuni dimanche dernier pour procéder
 à l'élection du maire et d'un adjoint.

Ont été élus au troisième tour et au
 bénéfice d'âge, MM. Louis Blanc, maire
 et Césaire Delfon, adjoint.

Incendie. — Dimanche dernier, à 3
 heures du matin, la population fut mise
 en émoi par le tocsin. Un incendie
 venait de se déclarer dans la maison de
 M. Belfara.

Malgré la rapidité des secours et le
 dévouement de quelques courageux
 citoyens on ne parvint pas à se rendre
 maître du feu qui dévora en quelques ins-
 tants l'immeuble et une grange voisine.
 Les pertes sont couvertes par une
 assurance.

Il n'y a pas eu d'accident à déplorer.
 Cependant il serait bon que les agents
 de la Compagnie viennent au plus tôt
 expertiser afin que l'on puisse démolir
 ces ruines encore fumantes qui sont un
 danger permanent pour les voisins.

Chez nos voisins

Conseil Municipal
 Séance du 11 juin 1908 (suite)
 COMPTE ADMINISTRATIF

M. Rouffé maire, fait procéder à la
 nomination d'un président de séance et
 se retire. M. Belhomme est désigné pour
 présider aux débats du compte admini-
 stratif 1907. Le compte administratif se
 solde par un excédent de : 14.429,50,
 qui est adopté.

Le conseil autorise M. le maire à
 prélever un crédit de 90 fr. pour la fête
 des écoles, avec la réserve qu'une légère
 collation sera servie aux enfants. Une
 somme de 591 fr. 20 est affectée pour la
 réfection du matériel de plaçage, cepen-
 dant qu'une discussion s'élève au sujet
 du procès intenté à la commune par M.
 de Lansdorff, question renvoyée à la
 commission du contentieux avec mise à
 l'ordre du jour de la prochaine séance.

CHEMINS RURAUX ET TAXE INDUSTRIELLE

M. Lafourcade prend en mains les
 intérêts de la campagne et nous paraît
 s'en sortir très habilement.

M. le maire donne lecture d'une lettre
 de la sous-préfecture et de la mairie de
 St-Sylvestre demandant au conseil son
 approbation pour le changement de
 deux foires. — Adopté.

M. le maire rend compte de la démar-
 che que la commission des travaux pu-
 blics et lui-même firent à l'issue de la
 dernière séance, à l'Esplanade pour
 constater si les cabinets construits par
 l'ancienne municipalité avaient réelle-
 ment leur raison d'être, construits sur
 cet emplacement. Du rapport fait par
 ces messieurs, il résulterait que la dé-
 molition des dits cabinets s'impose, tant
 au point de vue salubrité, qu'au point
 de vue agrément. Cette étrange construc-
 tion en outre de son parfum répand
 sur la plus belle promenade de Fumel,
 n'a comme style absolument rien de
 flatteur pour le regard.

La démolition en est votée par 13 voix
 sur 17 votants, tout en autorisant le
 maire à vendre les matériaux provenant
 de cette démolition.

La question des cabinets étant posée,
 M. Cahlat fait remarquer qu'il serait
 urgent de faire nettoyer ceux de l'école
 laïque des garçons. Il en est ainsi or-
 donné.

M. le maire ajoute qu'il serait utile
 de nommer une commission scolaire,
 qui aurait pour tâche de visiter les éco-
 les, et s'enquérir des divers travaux in-
 dispensables qui doivent maintenir le
 convenable dans les écoles laïques et
 républicaines.

Renvoyé à une autre séance.

M. le maire ayant sous la main une
 personne désirant remplir les fonctions
 de cantonnier, demande au conseil l'au-
 torisation de traiter, appointements, 780
 francs. M. Lafourcade fait valoir avec
 justes raisons que le titulaire de ce nou-
 veau poste, devrait être pourvu du
 carnet de contrôle du travail accompli
 par cet agent.

Au lieu d'un agent communal, sois la
 dépendance du commissaire de police,
 et sur les raisons invoquées par M. Ca-
 banes, le conseil vote la création d'un
 poste de garde champêtre, chose indis-
 pensable au point de vue de la police
 municipale.

Diverses demandes de secours formu-
 lées par des réservistes sont adoptées.

Séance ardue, trop souvent éloignée
 de l'ordre du jour. Nous espérons que
 nos conseillers se familiariseront avec
 les affaires communales.

Brevet élémentaire

Dans la liste des lauréates qui ont su-
 bi avec succès les deux épreuves du
 brevet élémentaire nous sommes heu-
 reux de relever les noms de nos compa-
 triotes Mlles Marcelle Couret, Valentine
 Fournel, et Palmyre Flotat. Les deux
 premières sont des élèves du collège de
 Villeneuve et Mlle Flotat est élève de
 notre école laïque.

Aux élèves et aux dévoués maîtres
 nos sincères félicitations.

Le collège de Villeneuve si intelligem-
 ment dirigé par Mme Jacquemard a
 remporté sa part de succès : sur 14 élèves
 présentés 12 sont définitivement reçus.
 Nos félicitations.

Bibliographie

Jeunes gens, jeunes filles qui rêvez de
 vous consacrer à la carrière théâtrale, li-
 sez cette semaine dans *Mon Dimanche*
 l'article qu'a écrit spécialement pour vous
 notre maître du théâtre contemporain : Al-
 fred Capus. Et vous nous en donniez des
 nouvelles ! Petits et grands, jeunes et
 vieux, pourrions nous en lire à la lecture d'une
 délicate fantaisie comique « La Sincère
 vacante ». Une foule de variétés, conseils
 et recettes utiles, de fantaisies comiques,
 de récits dramatiques, d'articles dont le
 seul titre indique l'intérêt. « Les Rois de
 France à table » ; « Les Males ensanglan-
 tées » ; « Les Papillons », monologue d'Ed-
 mond Rostand ; « Les Mariages à l'Américaine »,
 comédie en 3 actes, remarquable numéro où
 prennent encore place : un grand roman
 dramatique, une page pleine d'images, de
 jeux, de belles histoires, « pour les enfants,
 un grand concours » avec nombreux prix

Le Nouveau Garçon



Le LION : « Rafraichissez simplement, comme d'habitude. »



Le GARÇON : « Si monsieur veut voir?... »



Extrait du N° de Juin de RIONS (Hachette & Cie, Éditeurs).

de valeur. *Mon Dimanche* est en vente
 partout chaque vendredi et ne coûte que
 10 centimes ; demandez-en des numéros spé-
 ciaux à l'Administration, 4, rue de la Vil-
 lière, Paris, 1^{er}, qui vous les enverra gra-
 tuit et franco.

LA NATURE. Revue des sciences et de
 leurs applications aux Arts et à l'Indus-
 trie, Journal hebdomadaire et illustré
 Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard
 Saint-Germain, Paris. — Sommaire du
 n° 1830, du 20 juin 1908.

**Avertisseur électrique à détonation pour
 voies ferrées,** par Robert-Villers. — Pho-
 tographie à lecture directe, par Ch. Féry.
 — La défense des plantes par les piquants,
 par A. Aeloquo. — La soie artificielle, par
 A. Detouff. — Le gouffre de Proumeyssac
 (Dordogne), par E.-A. Martel. — Les mo-
 ments d'animaux égyptiennes, par L. De
 Launay. — Moteur à paraffine pour sous-
 marin, par A. Dessol. — Académie des
 sciences ; séances des 9 et 15 juin 1908,
 par Ch. de Villedeuil. — L'électricité au
 Capitole par V. Forbin.

Ce numéro contient 21 gravures et un
 supplément avec le bulletin météorologi-
 que de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1855^e livraison (20 juin
 1908).

La dernière des Spartiates 1821, par
 Georges G.-Toussaint. — Musée de pon-
 pes, par Marie Koenig. — Nora, par M^{me}
 Chéron de la Bruyère. — E.ouard Grieg,
 par H. Heinecke.

Abonnements, France : Un an, 20 fr.
 Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22
 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.
 Hachette et Cie, boulevard St-Germain
 79, PARIS.

MAGNOLIE DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée
 METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX
 DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de
 linge. — Manière de relever et agrandir
 les patrons. — Tapiserie. — Tricot. —
 Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macra-
 mé, augmenté de la Dentelle au fuseau,
 des Renseignements très détaillés sur la
 manière de peindre sur toile gobelin, sur
 satin, sur velours, sur drap, ainsi que la
 Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure,
 la Photominiature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES
 Prix du volume : Broché, 3 fr.
 — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des
 Directeurs 52, rue St-Georges.

Chronique agricole

Les plantes d'ornement en juillet.

Leur mise en place est achevée, du
 moins pour ce qui est de celles qui
 concourent à la décoration estivale.
 Les travaux portent sur leur entretien :
 binages, arrosages, tuteurages ; sur
 l'entretien des pelouses et celui
 des allées.
 On comprend encore la taille des
 bordures de buis et des haies, l'arrachage
 et la rentrée de divers bulbes à
 replanter à l'automne, jacinthes, tulipes,
 fritillaires, crocus, des griffes de
 renoncules et d'anémones. Ces bulbes
 et griffes sont récoltés lorsque le feuille-
 tage de la plante desséchée annonce
 l'arrêt de la végétation, on les place,
 une fois bien ressuyés, dans un
 endroit sec où on les conserve jus-
 qu'au moment de la replantation.
 Un certain nombre d'espèces mûris-
 sent leurs graines : on a soin de les ré-
 colter en temps convenable.
 On peut dès lors commencer les
 boutures de Pelargonium qui, rentrés
 pour l'hiver sous châssis ou en terre

serviront l'année suivante à l'orne-
 mentation.

Les rosiers, en pleine fleur en juin,
 continuent à s'épanouir s'ils sont re-
 montants. Pour favoriser les floraisons
 successives, il est bon, lorsqu'une
 fleur se fane sur l'arbrisseau, de la
 couper aussitôt, en faisant la section
 sur l'œil situé immédiatement en des-
 sous du pédoncule floral : souvent c'est
 le seul qui donne une pousse remon-
 tante, fait qui explique pourquoi, dans
 bien des cas, les branches sur les-
 quelles on a cueilli des roses pourvues
 d'un long support ne donnent pas une
 seconde floraison.

Il faut songer aussi au greffage des
 églantiers. Écussonnés dans la pre-
 mière quinzaine, ils développent encore
 d'ordinaire leurs bourgeons immédia-
 tement ; un peu plus tard, ils ne les
 montreront qu'après l'hiver et seront
 par suite « à l'œil dormant ». Il importe
 que les jeunes rameaux obtenus
 par l'écussonnage « à l'œil poussant »
 soient suffisamment lignifiés pour
 l'hiver ; autrement ils seraient fort
 exposés à être détruits par les gelées.
 C'est pourquoi, s'ils sont encore trop
 herbacés vers la fin de l'été, il est très
 utile d'en provoquer la lignification
 par des pincements. C'est pourquoi
 aussi il importe de ne pas griffer trop
 tard à l'œil poussant et trop tôt à l'œil
 dormant dans ce dernier cas. Surtout
 si des pluies surviennent après une
 période de sécheresse, les yeux écus-
 sonnés pourraient bourgeonner avant
 l'hiver et se trouver détruits.

Quoi qu'il en soit, il faut préparer,
 par des ébourgeonnages, les églantiers
 à recevoir les écussons. Si l'on a
 d'autres arbrisseaux, des arbustes et
 arbres d'ornement à écussonner, on
 les prépare de même en vue du greffage
 prochain.

SEL VICHY-ETAT

est le seul extrait des célèbres sources de l'ÉTAT
 10 cent le paquet, dose pour 1 LITRE d'EAU
 Bien exiger du Pharmacien le SEL VICHY-ÉTAT.

B



Chronique agricole

Pommes de terre potagères

En culture normale, de saison, la pomme de terre doit être considérée comme une plante rustique à végétation rapide. Elle croît à peu près partout, sauf dans les lieux très secs et chauds ou dans ceux dont le froid et l'humidité sont excessifs.

Dans les pays tempérés, elle charge ses tubercules en produits riches en fécule, d'autant meilleurs qu'ils ont été récoltés sur des terrains bien ameublés, argilo siliceux, argilo-calcaires ou sablonneux frais.

En général, les terrains destinés aux plantations normales de la pleine terre, doivent être aussi fertiles que possible, parce que cette plante est par elle-même très épuisante; mais toutefois, il est à noter qu'elle supporte aussi très aisément les fumures récentes composées de fumiers riches, aux 3/4 décomposés ou bien celles des engrais minéraux à base d'acide phosphorique.

Au potager et en petite culture, les variétés les plus employées sont, par ordre de précocité :

1° Victor. — La plus hâtive de toutes, à tubercules un peu allongés et plats, chair blanc jaunâtre;

2° Marjolain. — Très hâtive, tubercules allongés, arrondis, plus pointus par l'un des bouts.

Avec ces variétés hâtives on utilise encore les pommes de terre à feuilles d'ortie, Belle de Fontenay, Marjolain Talaud, Royal Kidney, Belle de Vincennes, Early rose, Juli ou Belle de Juillet, Précoce de Vindey, Parisienne, etc.

Comme demi-hâtives, il convient de recommander : « Satisfaction », excessivement vigoureuse, de forme très régulière. Variété de table par excellence, d'un bon rendement.

« Quarantaine de la Halle ou de Noisy », avec ou sans variété à peau violette. — Deux excellentes pommes de terre d'un très bon rendement, se cultivant beaucoup pour l'arrachage en vert, en vue de l'approvisionnement des marchés.

De même aussi on cultive les pommes de terre Segonzac, Joseph Rigault et Blanchard, etc.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Chemin de fer d'Orléans

Amélioration aux Cartes de libre circulation en Auvergne délivrées du 1^{er} Juin au 15 Septembre.

La Compagnie d'Orléans délivrera, comme les années précédentes, du 1^{er} Juin au 15 Septembre, des Cartes d'excursions en Auvergne. Ces Cartes d'un prix extrêmement réduit, permettent d'accéder en Auvergne et d'y circuler librement pendant un mois sur les lignes les plus intéressantes. Le libre parcours était limité les années précédentes aux sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, Laqueuille au Mont-Dore, Eygurande à Aurillac et Aurillac à Neussargues.

En raison de l'ouverture de la nouvelle ligne de Bort à Neussargues, la zone de libre circulation sera étendue, sans aucune augmentation de prix, aux sections suivantes :

Bort à Neussargues (vallées de la Rhue, de la Santoire, de l'Allanche); Neussargues à Arvant (Gorges de l'Alagnon);

Miécaze à Saint-Denis-près Martel (Gorges de la Cère);

Saint-Denis-près-Martel à Rocamadour (Gouffre de Padirac, Grottes de Lacave).

Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 3, 11 et 24 Juillet 1908.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 3, 11 et 24 Juillet prochain au départ des gares et sections ci-après et pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains spéciaux sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus) et Décazeville..... 35f. 10

Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Pigeac, Cahors (inclus) et Noailles (inclus)..... 32f. 10

Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près Martel (inclus)..... 31f. 10

Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montagnac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-Saint-Hilaire (inclus)..... 29f. 10

Le Vigouois et Uzerche..... 26f. 10

La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus, — elle commencera, à ces gares, 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilogrammes par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Nouvelle ligne de Bort (Corrèze) à Neussargues (Cantal)

La Compagnie d'Orléans a récemment ouvert au service de l'Exploitation la nouvelle ligne de Bort à Neussargues qui établit, en traversant une des régions les plus pittoresques et les moins connues du Massif Central, la voie la plus directe et la plus économique entre Paris-Quai d'Orsay, Neussargues, Saint-Flour et Béziers. Des voitures directes de 1^{re} classe à compartiments-couchettes, ainsi que de 2^{me} et 3^{me} classe effectuent le trajet sans transbordement entre Paris-Quai d'Orsay (départ 8 h. 52 soir) et Béziers et inversement (départ de Béziers à 9 h. 20 matin).

Exposition Franco-Britannique

A l'occasion de l'Exposition Franco-Britannique, la Compagnie d'Orléans rendra valables 13 jours les billets aller et retour délivrés d'une gare quelconque de son réseau pour Paris aux voyageurs qui se rendront à Londres en utilisant au départ de Paris les billets spéciaux à prix réduits pour Londres, valables 14 jours et délivrés par les Compagnies du Nord et de l'Ouest.

Pour l'application de cette mesure, les gares de Paris-Nord ou Paris-Saint-Lazare, sur présentation du coupon retour Orléans, délivreront à tout voyageur en provenance de l'une des gares du réseau d'Orléans, en même temps que le billet pour Londres, un bulletin spécial qui sera présenté par le voyageur et justifiera, à sa rentrée sur le dit réseau, de la durée de validité exceptionnelle accordée.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE
L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE

est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

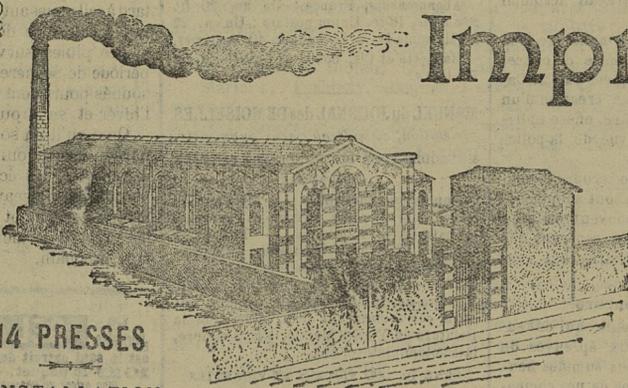
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.